

Comité syndical Réunion du 26 novembre 2015

Date de convocation : 16 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 26 novembre, à vingt heures, le conseil syndical du SIEPVV, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'espace socioculturel de Ports-sur-Vienne, après convocation légale, sous la Présidence de Daniel POUJAUD, Président

Le secrétariat de la séance est réalisé par Céline MESTIVIER

Etat de présence

Civilité	Nom	Prénom	Commune	Titulaire	Suppléant
Mme	ARCHAMBAULT	Claudette	MAILLE	x	
Mme	ARCHAMBAULT	Katia	MAILLE	x	
Mme	JAMES	Anne-Lise	MAILLE	x	
*Mme	SAULNIER	Pascale	MAILLE		x
Mme	BERTIN	Maud	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	MASSE	David	MARCILLY s/VIENNE	x	
M.	VANDENDORPE	Benoît	MARCILLY s/VIENNE	Excusé	
*Mme	SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	Nathalie	MARCILLY s/VIENNE		x
M.	GAUTRON	Philippe	NOUATRE	x	
Mme	BUROLLET	Stéphanie	NOUATRE	x	
M.	DANQUIGNY	Pierre-Marie	NOUATRE	Excusé	
*Mme.	MESTIVIER	Céline	NOUATRE	x	
Mme	PIMBERT	Céline	PORTS s/VIENNE	x	
M.	POUJAUD	Daniel	PORTS s/VIENNE	x	
Mme	ROBERT	Aline	PORTS s/VIENNE		
*M.	GILBERT	Stéphane	PORTS s/VIENNE		
M.	HURE	Ghislain	PUSSIGNY	x	
Mme	THOUVENIN	Catherine	PUSSIGNY		
Mme	BRUNET	Dominique	PUSSIGNY	x	
*Mme	FONTAINE	Denise	PUSSIGNY		x

Le quorum étant atteint avec 15 conseillers syndicaux habilités à voter, le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Adaptation du budget 2015
- Contribution des communes 2016
- Plan de maîtrise sanitaire
- Situation comité gestion cantine Marcilly
- Amiante
- Gestion comptable 2015
- Matériel informatique
- Complémentaire santé
- Horaire Mme Guitet
- A&L dans les écoles
- Repas de Noël
- Admission en non-valeur
- PPMS Marcilly

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu de la séance du conseil syndical du 27 octobre 2015. Il est adopté à l'unanimité des membres présents

ADAPTATION DU BUDGET 2015

Le Président porte à la connaissance des membres du conseil l'état de la situation budgétaire au 26 novembre 2015.

Section	Sens	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	Disponible
F				1437120,36	947901,66	489218,7
F	D			718560,18	428937,4	289622,78
F	D			0	0	0
F	D		DEPENSES FONCTIONNEMENT	718560,18	428937,4	289622,78
F	D	011 - Charges à caractère général		426692,73	303627,5	123065,23
F	D		60631 - Fournitures d'entretien	3200	3652,96	-452,96
F	D		6247 - Transports collectifs	277000	226176,71	50823,29
F	D		6184 - Versements à des organismes de formation	3600	0	3600
F	D		6261 - Frais d'affranchissement	300	411,22	-111,22
F	D		6262 - Frais de télécommunications	3600	3593,55	6,45
F	D		6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	400	0	400
F	D		60226 - Vêtements de travail	0	79,2	-79,2
F	D		616 - Primes d'assurances	1200	1516,4	-316,4
F	D		60611 - Eau et assainissement	2000	1501,69	498,31
F	D		60621 - Combustibles	8900	2395,65	6504,35
F	D		6023 - Alimentation	0	382,76	-382,76
F	D		6067 - Fournitures scolaires	10600	8456,95	2143,05
F	D		6248 - Divers	4000	4735,09	-735,09
F	D		6064 - Fournitures administratives	350	92,74	257,26
F	D		6042 - Achats prestations de services	55500	11683	43817
F	D		60632 - Fournitures de petit équipement	10400	4075,94	6324,06
F	D		611 - Contrats de prestations de services	21600	11213,7	10386,3
F	D		60612 - Énergie - Électricité	13000	11098,83	1901,17
F	D		6156 - Maintenance	11042,73	12561,11	-1518,38
F	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés		268000	114902,79	153097,21
F	D		6453 - Cotisations aux caisses de retraite	10000	6176,43	3823,57
F	D		6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1500	2136,99	-636,99
F	D		6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	0	51,09	-51,09
F	D		6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20000	13795,03	6204,97
F	D		6411 - Personnel titulaire	63000	22860,8	40139,2
F	D		6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	700	1013,38	-313,38
F	D		6478 - Autres charges sociales diverses	0	0	0
F	D		6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	0	104,91	-104,91
F	D		6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	0	0	0
F	D		6218 - Autre personnel extérieur	120000	22962,12	97037,88
F	D		6455 - Cotisations pour assurance du personnel	3500	2197,09	1302,91
F	D		6475 - Médecine du travail, pharmacie	800	0	800
F	D		6413 - Personnel non titulaire	48500	43604,95	4895,05
F	D	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		77,07	0	77,07
F	D		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	77,07	0	77,07
F	D	023 - Virement à la section d'investissement		4990,38	0	4990,38
F	D		023 - Virement à la section d'investissement	4990,38	0	4990,38
F	D	65 - Autres charges de gestion courante		18500	10407,11	8092,89
F	D		657348 - Autres communes	4000	2700	1300
F	D		6554 - Contributions aux organismes de regroupement	3200	0	3200
F	D		6574 - Subv de fonctionnement aux associations et autres ...	1500	776,04	723,96
F	D		6531 - Indemnités	8000	6252,05	1747,95
F	D		658 - Charges diverses de la gestion courante	100	180,3	-80,3
F	D		6541 - Créances admises en non-valeur	500	0	500
F	D		657358 - Autres groupements	0	300	-300
F	D		6535 - Formation	1000	0	1000
F	D		6533 - Cotisations de retraite	200	198,72	1,28
F	D	67 - Charges exceptionnelles		300	0	300
F	D		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300	0	300

F	R		RECETTES FONCTIONNEMENT	718560,18	518964,26	199595,92
F	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		102037,18	102037,18	102037,18
F	R		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	102037,18	102037,18	102037,18
F	R	013 - Atténuations de charges		300	1028,59	-728,59
F	R		6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	300	1028,59	-728,59
F	R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		108250	37838,46	70411,54
F	R		7067 - Redevances et droits des services périscolaires	97000	27978,46	69021,54
F	R		70878 - par d'autres redevables	11250	9860	1390
F	R	74 - Dotations, subventions et participations		507873	479921,05	27951,95
F	R		7473 - Départements	261759	233322,84	28436,16
F	R		74741 - Communes membres du GFP	244000	244000	0
F	R		7488 - Autres attributions et participations	2114	2508,97	-394,97
F	R		7478 - Autres organismes	0	89,24	-89,24
F	R	77 - Produits exceptionnels		100	176,16	-76,16
F	R		773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	100	0	100
F	R		7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	176,16	-176,16
I						
I	D		DEPENSES INVESTISSEMENT	10753,18	4075,45	6677,73
I	D	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2753,18	0	2753,18
I	D		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2753,18	0	2753,18
I	D	21 - Immobilisations corporelles		8000	4075,45	3924,55
I	D		2184 - Mobilier	3000	646,81	2353,19
I	D		2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5000	3428,64	1571,36
I	R		RECETTES INVESTISSEMENT	10753,18	762,8	9990,38
I	R	021 - Virement de la section de fonctionnement		4990,38	0	4990,38
I	R		021 - Virement de la section de fonctionnement	4990,38	0	4990,38
I	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves		5762,8	762,8	5000
I	R		10222 - F.C.T.V.A.	762,8	762,8	0
I	R		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5000	0	5000
			DEPENSES FONCTIONNEMENT	718560,18	428937,4	
			RECETTES FONCTIONNEMENT	718560,18	518964,26	
			SOLDE	0	90026,86	
			DEPENSES INVESTISSEMENT	10753,18	4075,45	
			RECETTES INVESTISSEMENT	10753,18	762,8	
			SOLDE	0	-3312,65	

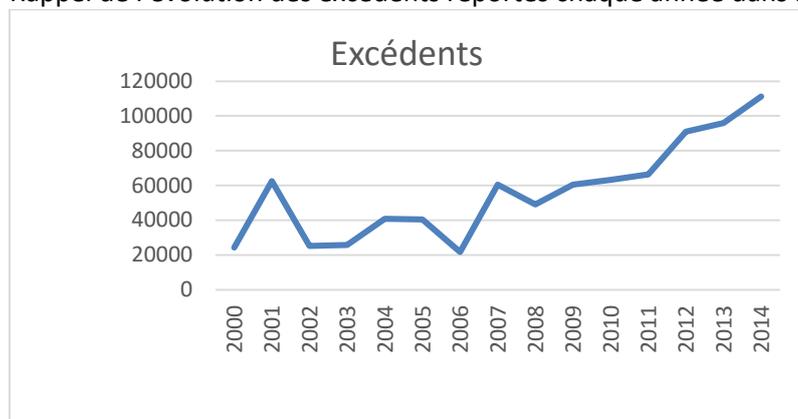
Le Président indique également aux membres du conseil l'état des restes à payer réalisé par le secrétariat du SIEPVV, d'ici la clôture de l'exercice

En instance de règlement			au 26/11/2015		
DEPENSES			RECETTES		
Compte	nature	montant	compte	nature	montant
chp 11/6042	denrées resto scol	550,56	70878	redevance TS	300
				Rest scol déc.	2000
chp 11/6156	TOSHIBA maintenance	1355,25	7067	et l'accueil-loisirs 11 et 12	1000
	SOCIETE GENERALE	1239,84			
		2595,09			
chp 11/60612	Energie	7529,37			
chp 12/6218	personnel extérieur				
	de Maillé =>	25308,22			
	de Nouâtre 2014 =>	20774,24			
	nouâtre 2015 =>	35728,03			
		89339,86			
chp 11/ 6262	télécommunication	378			
	TOTAL DEPENSES	92863,51		TOTAL RECETTES	3300

Comme annoncé lors de la séance du comité syndical du 27 octobre, l'épure des soldes des salaires des MAD jusqu'au 3^e trimestre de l'année en cours conduit à la nécessité de fixer les contributions des communes selon les données du PV du 27 octobre 2015.

CONTRIBUTION DES COMMUNES 2016

Rappel de l'évolution des excédents reportés chaque année dans le budget



Contributions des communes pour l'année 2016 (voir descriptif du 27 octobre 2015)

	2 014	2015	2016	2016/2015
Maillé	44565	47 910	57728	9 818
Marcilly/Vienne	49314	63 890	76982	13 092
Nouâtre	74692	86 115	103762	17 647
Ports/Vienne	26833	36 792	44331	7 539
Pussigny	8596	9 292	11196	1 904
Total	204 000	244 000	294 000	

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité des membres présents, les montants des contributions de chacune des communes, membres du RPI, pour l'exercice 2015.

PLAN DE MAITRISE SANITAIRE

Il est rappelé que le plan de maîtrise sanitaire décrit les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions vis à vis des dangers biologiques, physiques et chimiques. Il comprend les éléments nécessaires à la mise en place et les preuves de l'application. Ce plan sera demandé aux comités de gestion des cantines scolaire et à la commune de Maillé pour examen, analyse et mise à jour au cours du 1^{er} trimestre 2016.

SITUATION MARCILLY COMITE GESTION CANTINE

Le Président expose la situation de l'ancien comité de gestion de la cantine de Marcilly. Après avoir financé la rénovation des matériels de la cantine, le comité de gestion a décidé d'utiliser le reliquat de trésorerie en faisant l'acquisition de table de ping-pong et d'un baby-foot au profit de l'école de Nouâtre.

Cet accès de générosité a conduit l'association dans la difficulté financière, faute d'avoir omis de conserver la somme destinée aux charges de l'URSSAF.

Le compte de l'association présente donc un solde insuffisant de 640,46 €. Il est proposé au conseil syndical d'accorder une aide exceptionnelle de 640,46 € pour permettre au comité de gestion de clôturer son compte.

Par ailleurs, il se trouve que le matériel livré pour l'adaptation du poste de Mme DABURON s'avère incompatible. Le dossier devra être revu et faire l'objet d'un programme d'investissement pour 2016 qui s'ouvrira à d'autres besoins sur chacune des trois entités de restauration scolaire.

Le conseil syndical a voté à l'unanimité des membres présents pour accorder l'aide exceptionnelle de 640,46€ au comité de gestion de la cantine de Marcilly

AMIANTE

Le Président donne lecture de la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 4 novembre 2015 portant sur la prévention du risque amiante dans les établissements scolaires d'Indre-et-Loire adressé à tous les maires d'Indre et Loire.

L'Inspecteur d'Académie demande de bien vouloir lui transmettre, si possible avant le 20 novembre 2015, la liste des écoles de votre commune qui ne disposeraient pas de DTA, ou qui n'auraient pas transmis la fiche récapitulative de ces derniers aux écoles concernées ou encore qui ne les auraient pas actualisées suite aux évolutions réglementaires intervenues en 2012.

Les représentants des communes des écoles du RPI ont charge de consulter les conseils municipaux afin de fournir au SIEPVV copie de la réponse apportée par chaque commune à l'Inspecteur d'Académie.

GESTION COMPTABLE 2015

Le Président donne lecture de la lettre du comptable public qui précise l'échéancier de la fin de l'année budgétaire : Pour la section d'investissement : le 11 décembre 2015 production impérative des derniers mandats d'investissement. Pour la section de fonctionnement : les derniers bordereaux de mandats et titres de fonctionnement 2015 devront nous parvenir le 18 décembre 2015 dernier délai, et ceux relatifs à la paie le 11 décembre 2015 accompagnés des bordereaux de déclaration de cotisations.

MATERIEL INFORMATIQUE

Le Président informe que les TNI ont été installés dans chacune des trois écoles du RPI. Avec la livraison du matériel, une formation est prévue dans le simple cadre de la manipulation de l'outil. Comme évoqué en comité syndical, cette formation est destinée au personnel enseignant et au personnel éducatif. Une date a été retenue pour permettre à l'ensemble des personnels de participer. Les enseignants des écoles ont fait savoir que « *Nous avons également une formation de 3h dans le cadre de l'Education Nationale avec l'utilisation de logiciels spécifiques sur TNI dont notebook . Nous n'avons donc pas besoin d'une autre formation complémentaire.* »

Le comité syndical prend acte de cette information et réserve la formation à une date ultérieure pour l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation.

COMPLEMENTAIRE DE SANTE

Textes de référence :

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 22 bis;

Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 88-2 ;

Décret n°2011C1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Il s'agit en résumé de l'instauration d'une participation au financement de la protection sociale complémentaire.

Le dossier sera examiné pour le prochain conseil syndical avec inscription au budget prévisionnel de 2016.

HORAIRE MME GUITET

Madame GUITET communique le temps réel de son service :

« *En ce qui concerne le ménage, je fais 10h par semaine (lundi: 2h30; mercredi: 4h30 et le vendredi: 3h)*

Ensuite, le midi à la cantine, je travaille 1h30, ce qui fait 6 h par semaine.

Enfin, pour la garderie j'effectue 40 minutes par jour, ce qui fait donc 3h20 par semaine. »

Rappel du service de Madame GUITET

2015			
Service hebdomadaire			
Madame GUITET	Service A&L 2015	Service A&L 2016	Ménage
	12 h -13h30	15h20 - 15h40	15h40 -17h40
Lundi	1,5	0,3	2
Mardi	1,5	0,3	2
Mercredi		0,3	2
Jeudi	1,5	0,3	2
Vendredi	1,5	0,3	2
TOTAL	6	1,5	10
	17,5		

Le choix des horaires de transports réalisé par le transporteur et validé par le CD37 entraîne un surcoût pour le SIEPVV de 2 H par semaine.

Il est proposé de régulariser la situation de Mme GUITET par la rémunération supplémentaire de 2 heures par semaine de fonctionnement de l'école sur la durée de l'année scolaire, soit un total de 78 heures sur l'année qui seront répartis sur les salaires de janvier à juin

Le conseil a voté à l'unanimité des membres présents la régularisation de la situation de Mme GUITET et le paiement de 2Heures complémentaires par semaine.

A&L DANS LES ECOLES

La perspective d'accueil de stagiaires en formation BP JEPS pendant une période d'une année et demie permet d'envisager les déploiements de l'activité A&L.

Comme prévu dans le PEdT, l'utilisation des locaux scolaires s'avèrera nécessaire en cas de démultiplication des activités périscolaires.

Un transfert de compétence des communes s'impose dans ce cas pour disposer des locaux scolaires en dehors des heures de l'école.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents pour le transfert de la compétence de chaque maire d'utilisation des locaux hors temps scolaire au Président du SIEPVV.

REPAS DE NOËL

La responsable de l'entité de restauration de Nouâtre demande la position du comité syndical pour l'organisation du repas de Noël. Elle propose la possibilité aux élèves qui ne fréquentent pas le service de restauration scolaire de s'inscrire à ce moment festif. Il est proposé d'étendre cette disposition aux deux autres entités de restauration.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents les dispositions proposées pour l'organisation du repas de Noël des structures de restauration scolaire.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Président informe les membres du conseil d'une décision de la commission de surendettement qui efface une dette de 24,50 €.

PPMS DE L'ECOLE DE MARCILLY

La directrice de l'école de Marcilly a fait parvenir le PPMS de l'école et fait état de dysfonctionnement divers :

« Il manque :

- *une radio fonctionnant avec des piles.*
- *2 packs d'eau dans chaque classe ainsi que des gobelets.*
- *une prise téléphonique T dans le bureau.*
- *Un système de communication entre les deux bâtiments (la corne de brume est insuffisante) »*

Oll sera procédé à une étude sur site relative au téléphone et au système de communication entre les deux bâtiments avec l'avis de la commission de sécurité communale. Les représentants de la commune de Marcilly ont en charge l'examen de la situation. Pour les matériels, les crédits seront inscrits au BP 2016.

Le conseil syndical sollicite la communication des PPMS des écoles de Maillé et de Nouâtre.

A l'unanimité des membres présents, le conseil syndical approuve l'ensemble de ces mesures et charge le Président de les mettre en application.

La séance est levée à 21 heures 30

La secrétaire

Céline MESTIVIER

Le Président

Daniel POUJAUD